



1 Rue de l'Hôtel de Ville
07100 ANNONAY
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Arrêté du Maire n°AM_2024_0134
ATTRIBUTION D'EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ À MONSIEUR ANTHONY GAILLARD
SIRET n°41862507500019

Le Maire d'Annonay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 1°, L.2213-3 2°, L.2213-3 4° alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU l'arrêté n°AM-2023-684 du 31 août 2023 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation et du stationnement à Madame Juanita GARDIER 9e adjointe en charge de la Tranquillité Publique et à la Voirie,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2121-1 et suivants.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur GAILLARD est autorisé à vendre de la charcuterie, mercredi de 8h à 12h et samedi de 8h à 13h15 lors de la tenue des marchés communaux sur un emplacement de 6 mètres linéaires à l'endroit désigné par l'agent agréé(e) nommé(e) par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Cette autorisation temporaire d'occupation du domaine public, personnelle, précaire et révocable est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 4 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

dans le département.

Fait à Annonay, le 5/08/2024



Par délégation du Maire,

Juanita GARDIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Juanita Gardier". The signature is written in a cursive style.

9e adjointe en charge de la Tranquillité
publique et de la voirie